

# Bourses de rayonnement – Concours 2023-2024

Faculté des sciences de l'éducation



## Lancement

21 décembre 2023



## Date de dépôt

26 février 2024, 12h



## Admissibilité

- Inscription à la M.A. ou au Ph. D. ;
- Présenter une communication (orale ou par affiche) à titre de 1<sup>er</sup> auteur(-trice) ;
- Ne pas avoir plus d'une bourse de rayonnement à la M.A. ou 2 au Ph. D.



## Montant

Variable



## Résultats

Mars 2024

## Objectifs

- Favoriser la diffusion des travaux des étudiantes et étudiants inscrits à la maîtrise (M.A.) ou au doctorat (Ph. D.) lorsqu'elles et ils présentent, à titre de première auteure ou de premier auteur, une communication lors d'un événement scientifique reconnu.

## Montant de la bourse

La bourse varie selon le lieu de l'événement, les dépenses encourues et le budget disponible. Elle ne peut excéder :

- Participation à distance (événement en ligne) : le coût de l'inscription.
- Participation en personne à Montréal : le coût de l'inscription.
- Participation en personne au Québec, ailleurs qu'à Montréal, et à Ottawa : le coût de l'inscription jusqu'à concurrence de 250 \$, et 200 \$ destinés à couvrir en tout ou en partie les frais d'hébergement et de transport.
- Participation en personne à l'extérieur du Québec (congrès international au départ du Québec) : le coût de l'hébergement, du transport et d'un per diem, jusqu'à concurrence de 800 \$.

## Cumuls interdits

- Cette bourse ne peut être cumulée, pour un même événement, avec d'autres bourses institutionnelles soutenant des activités de rayonnement.

## Conditions d'admissibilité

- Être inscrite ou inscrit à la M.A. ou au Ph. D. à la Faculté pour le trimestre où la demande de bourse est déposée jusqu'au moment où l'événement a lieu ;
- Au moment de demander la bourse ET de présenter la communication, ne pas avoir dépassé le 9<sup>e</sup> trimestre d'inscription à la maîtrise et le 15<sup>e</sup> trimestre d'inscription au doctorat (ne pas compter les suspensions; compter 2 demi-temps = 1 plein temps) ;
- Présenter une communication, une conférence ou une affiche à titre de première auteure ou de premier auteur dans un événement scientifique reconnu. Les colloques étudiants sont exclus ;
- Ne pas excéder le nombre total de bourses facultaires de rayonnement (1 à la maîtrise ou 2 au doctorat).

## Événements visés par ce concours

- Les événements de l'hiver 2024 ;
- Les événements du printemps 2024, voire de l'été 2024, pour lesquels il est possible de fournir toutes les pièces requises lors du dépôt de la demande ou bien à titre de complément d'information, au plus tard le 20 mars 2024 (les seules pièces qui peuvent être fournies en complément après le dépôt de la demande sont l'acceptation de la communication, le reçu attestant le paiement des frais d'inscription et les preuves d'achat du titre de transport ou autres preuves requises) ;
- Les événements de l'été 2023 et de l'automne 2023 sont admissibles rétroactivement s'il n'était pas possible de fournir les pièces requises le 20 mars 2023.

## Sélection

Normalement, les candidates et candidats admissibles ayant présenté un dossier complet peuvent recevoir une bourse. Le montant de celle-ci est déterminé en fonction du coût de la participation à l'événement, de la limite prévue pour ce type d'événement et du budget disponible vu le nombre de candidatures reçues.

## Dossier de candidature

1. Formulaire de participation (voir document joint au courriel de lancement de ce concours) ;
2. Résumé de la communication ;
3. Lettre ou courriel de l'organisation signifiant l'acceptation de la communication proposée, OU appel à communications si la communication n'est pas encore acceptée ;  
**Note** : Pour que la bourse puisse être versée dans le cadre du concours 2023-2024, l'acceptation de la communication devra être déposée au plus tard le 20 mars 2024, sans quoi la bourse pourrait être annulée.
4. Pièces à l'appui de l'estimation des dépenses, s'il n'est pas encore possible de présenter des reçus ;  
**Note** : Ces reçus ne sont pas exigés au moment du dépôt de la demande, mais ils devront être fournis avant le versement de la bourse et au plus tard le 20 mars 2024, faute de quoi la bourse pourrait être annulée.
5. Preuve d'inscription au congrès (reçu confirmant le paiement) et d'achat du titre de transport, s'il y a lieu ;
6. Curriculum vitæ.

**N.B.** Veuillez vous référer au *Formulaire de participation* pour des renseignements importants concernant les pièces de votre dossier de candidature.

**Tout dossier incomplet sera déclaré non recevable.**

Date limite pour la soumission de votre dossier de candidature :  
**le lundi 26 février 2024, à 12h00**